

Déclaration de Dérogation aux Travaux Règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle

(FP) R. 4153-40 et suivants du code du travail

Déclaration initiale

Actualisation*

Renouvellement tous les 3 ans

Date de la dernière déclaration :

SECTEUR D'ACTIVITE* – code APE :

SIRET :

TYPE DE DECLARANT : lycée professionnel/techno/agricole CFA entreprise
 organisme FP Ets social/médico-social Ets DPJJ

Si structure importante, préciser :

Pour les entreprises, l'atelier concerné :

Pour les établissements de formation, la filière concernée :

NOM D'ETABLISSEMENT/ENTREPRISE :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse courriel :

Tél :

DECLARATION DE DEROGATION DE L'EMPLOYEUR OU DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Je soussigné(e), _____, déclare par la présente déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.

Vous trouverez en page 2 :

- Les travaux interdits* susceptibles de dérogation pour lesquels cette déclaration est faite,
- Les formations professionnelles ou métiers concernés*,
- Les lieux de formations connus**,
- Les qualités et fonctions des personnes** chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux.

Le détail des travaux concernés par la déclaration figure en pages 3 et 4.

J'atteste remplir les obligations visées à l'article R. 4153-40 du code du travail :

1. Avant affectation au poste de travail : avoir procédé à l'évaluation des risques dont celle spécifique aux travailleurs mineurs L. 4121-3 et suivants,
2. Mise en œuvre les actions de prévention L. 4121-3, 2è al.
3. Avant affectation du jeune aux travaux :
 - **Entreprise** : l'avoir formé aux risques et mesures de prévention et formation à la sécurité adaptée à son âge, niveau de formation et expérience professionnelle
 - **Ets formation** : formation sécurité dans le cadre la formation professionnelle adaptée à son âge, son niveau de formation, expérience prof et en avoir organisé l'évaluation.
 - **Ets social, médico-social, PJJ** : idem entreprise et si formation diplômante technologique ou professionnelle idem Ets formation
4. Assurer l'encadrement du jeune(s) en formation par une personne compétente durant l'exécution de ces travaux.
5. Pour chaque jeune, avoir un avis médical d'aptitude renouvelable chaque année.

Fait à

le

SIGNATURE, QUALITE DU DECLARANT & CACHET :

* : en cas de modification, nécessité d'actualiser la déclaration auprès de l'inspection du travail – R. 4153-42

** : en cas de modification, information à tenir à la disposition de l'inspection du travail – R. 4153-43

Transmission de cette déclaration initiale ou renouvellement à l'inspection du travail par tous moyens permettant d'établir la date de réception (Article R. 4153-41 et R. 4153-44 du code du travail)

Inspection du travail territorialement compétente

	Source du risque (détails en p 3 et 4)	Travaux interdits soumis à déclaration de dérogation appelés travaux règlementés	Après évaluation des risques des travaux envisagés, lieux de formation connus où s'effectueront des travaux règlementés		
			Locaux de l'établissement /entreprise	Chantier Extérieur **	Si locaux différents de ceux de l'établissement / entreprise, préciser l'adresse
1	Activité exposant aux produits dangereux	D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
2	Activité exposant aux produits dangereux	D. 4153-18* - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 ou 2 tel que défini à l'article R. 4412-98.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
3	Equipement de travail	D. 4153-21* - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-44	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
4	Equipement de travail	D. 4153-22* - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
5	Milieu de travail	D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R. 4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
6	Equipement de travail	D. 4153-27 - conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
7	Equipement de travail	D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
		« 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
8	Equipement de travail	D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
9	Equipement de travail	D. 4153-30 - travaux temporaires en hauteur nécessitant : III – équipement de protection individuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
10	Equipement de travail	D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
11	Equipement de travail	D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
12	Milieu de travail	D. 4153-34 - 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
13	Activité exposant aux produits dangereux	D. 4153-35 - travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :

* : soumis à valeur limite d'exposition (VLEP) ; ** : agricole, forestier, BTP, tout site extérieur pour un travail temporaire → tenir adresses à la disposition de l'inspection du travail

Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux règlementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux règlementés

Si votre liste est plus longue que prévue ci-dessous, la reporter sur une photocopie à annexer à votre déclaration

	utilisation	maintenance	Equipements de travail utilisés lors des travaux règlementés (D. 4153 -21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 33) déclarés en page 2	
			Nature des travaux indispensables à la formation professionnelle	Noms des équipements de travail
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Si votre liste est plus longue que prévue ci-dessous, la reporter sur une photocopie à annexer à votre déclaration

Interventions en milieu de travail hyperbare (D. 4153-23) déclarés en page 2			
	<i>Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles</i>	<i>Classe du milieu hyperbare (I, II ou III)</i>	<i>Observations</i>
1			
2			

Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs (D. 4153-34) déclarés en page 2			
	<i>Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles</i>	<i>Type de milieu confiné (cuves, réservoirs, galeries...)</i>	<i>Observations</i>
1			
2			

Activités exposant aux agents chimiques dangereux (ACD), cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR), (D. 4153-17) déclarées en page 2			
	<i>Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles</i>	<i>Nom des ACD* et CMR *</i>	<i>Observations</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

* : Information disponible sur l'étiquette du contenant ou sur la fiche de données sécurité (FDS) + existence de VLEP réglementaire

Activités exposant à l'empoussièrement d'amiante (D. 4153-18) déclarées en page 2			
	<i>Nature des opérations nécessaires aux formations professionnelles</i>	<i>Empoussièrement d'amiante*, niveau 1 ou 2</i>	<i>Observations</i>
1			
2			
3			
4			
5			

* : calorifugeage, fibrociment, béton hydrofuge, garniture de freins amiantés...